



Conseil d'administration

342^e session, Genève, juin 2021

Section institutionnelle

INS

Date: 4 juin 2021

Original: anglais

Sixième question à l'ordre du jour

Mesures à prendre concernant l'élection du Directeur général: possibilités supplémentaires d'interaction avec les candidats au poste de Directeur général

1. À sa 341^e session (mars 2021), le Conseil d'administration a approuvé le calendrier du processus d'élection du Directeur général et demandé au Bureau de lui soumettre à sa 342^e session (juin 2021) différentes options d'échanges avec les candidats, en plus des audiences prévues par les Règles applicables à la nomination du Directeur général.
2. Sur la base des commentaires formulés lors de la dernière session du Conseil d'administration et de l'expérience d'autres organisations internationales dont la procédure d'élection du chef de secrétariat prévoit, outre les auditions officielles devant l'organe ou les organes de gouvernance chargés de l'élection, une série d'échanges avec les candidats ¹, il est proposé que les échanges supplémentaires avec les candidats au poste de Directeur général du Bureau international du Travail obéissent aux principes énoncés ci-après.

¹ Le «forum des candidats» de l'Organisation mondiale de la santé, introduit en 2016 et révisé pour la prochaine élection de 2022, et les «dialogues interactifs informels» avec les candidats au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, introduits en 2016 et révisés pour la procédure de sélection de 2021.

▶ Nature

3. Les échanges supplémentaires doivent être l'occasion de faire connaître la vision et le profil de chaque candidat à un public plus large que les seuls membres du Conseil d'administration qui participent à l'élection. Ils devraient être introduits à titre expérimental avant d'envisager leur codification dans les règles applicables.

▶ Public

4. Les échanges avec les candidats devront être ouverts à un public plus large que les 56 membres titulaires du Conseil d'administration. Les gouvernements de tous les États Membres seront invités à y participer; les mandants employeurs et travailleurs de tous les pays seront aussi invités par l'intermédiaire des secrétariats des groupes. Ces échanges pourront également être diffusés par Internet afin que les acteurs de la société civile et le grand public puissent les suivre.

▶ Contexte institutionnel

5. Afin d'inscrire ces échanges supplémentaires dans le cadre institutionnel de l'OIT, il est proposé de les organiser sous l'égide du Président du Conseil d'administration et de porter les éventuels coûts d'interprétation ² au budget de l'Organisation.

▶ Modalités d'organisation des échanges

6. Les échanges doivent être organisés de manière à assurer des chances égales à l'ensemble des candidats, à permettre une participation bien organisée et équilibrée des trois groupes de mandants, à ne pas faire double emploi avec les auditions officielles, et à garantir un niveau d'échange satisfaisant, compte tenu de la nécessité de maintenir le temps d'interaction avec chaque candidat dans des limites raisonnables qui, selon le nombre de candidats, pourront varier entre 60 et 90 minutes.
7. Les échanges auront lieu en ligne de manière à offrir des chances égales de participation à tous les mandants. Pour assurer une répartition équitable du temps entre les trois groupes (y compris les groupes régionaux) et maintenir une approche cohérente avec l'ensemble des candidats, il est proposé d'organiser les entretiens en trois temps.

Entretiens de 60 minutes

- Chaque candidat fera un exposé de 5 minutes qui complétera la déclaration énonçant sa vision, jointe à sa candidature.
- Le candidat se verra poser huit questions: deux par les mandants employeurs, deux par les mandants travailleurs et quatre par les gouvernements (une par région)

² Quelque 13 000 francs suisses par jour pour une interprétation des entretiens dans les sept langues de travail de l'OIT.

géographique). Chaque question devra être formulée en une minute, et le candidat aura entre 4 et 5 minutes pour y répondre (cette partie pouvant ainsi durer jusqu'à 50 minutes).

- Le candidat formulera ses remarques finales pendant le temps restant avant l'expiration des 60 minutes.

Entretiens de 90 minutes

- Chaque candidat fera un exposé de 5 minutes qui complétera la déclaration énonçant sa vision, jointe à sa candidature.
 - Le candidat se verra poser 16 questions: quatre par les mandants employeurs, quatre par les mandants travailleurs et huit par les gouvernements (deux par région géographique). Chaque question devra être formulée en une minute, et le candidat n'aura pas plus de 4 minutes pour y répondre.
 - Le candidat formulera ses remarques finales pendant le temps restant avant l'expiration des 90 minutes.
- 8.** Sauf décision contraire de la part d'un groupe, le secrétaire ou le coordinateur de chaque groupe sera invité à communiquer au Bureau, au plus tard la veille des entretiens, le nom de tous les représentants des employeurs, des travailleurs et des gouvernements au sein de leurs groupes respectifs qui souhaitent poser une question aux candidats. Pour chaque entretien, ces noms seront placés dans six récipients (un pour les employeurs, un pour les travailleurs et un pour chaque groupe régional). Les noms des représentants qui seront invités à poser leur question au candidat seront tirés au sort dans chaque récipient par le Président du Conseil d'administration.
- 9.** Tous les représentants souhaitant poser des questions devront en préparer plusieurs, afin d'éviter que des questions similaires ne soient posées au même candidat. Ils auront également la possibilité de passer leur tour, auquel cas le Président tirera au sort un autre nom du même récipient.

► Calendrier

- 10.** Le Conseil d'administration a déjà décidé que les échanges supplémentaires devront avoir lieu avant les auditions officielles appelées à se tenir à l'ouverture de la 344^e session du Conseil d'administration en mars 2022, soit entre novembre 2021 et mars 2022. Sachant que le calendrier des réunions est très chargé à la fin de l'année 2021, notamment du fait de la reprise de la session de la Conférence, il est proposé de programmer les échanges supplémentaires à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février 2022 et de prévoir qu'ils pourront durer jusqu'à trois jours, selon le nombre de candidats. Les entretiens devront se dérouler entre midi et 16 heures (heure de Genève) afin de permettre une large participation en tenant compte de tous les fuseaux horaires.

► **Projet de décision**

- 11. Le Conseil d'administration décide que les entretiens avec les candidats au poste de Directeur général devraient être menés par son Président pendant la semaine du 17 janvier 2022, conformément aux modalités et principes exposés dans le document GB.342/INS/6 et aux orientations qui pourront être formulées pendant la discussion.**